

*Impôt sur le revenu—Loi*

termes du Régime de pensions du Canada. Ces dispositions qui permettent de ne pas tenir compte des années pendant lesquelles le conjoint élève les enfants ont été approuvées par le Parlement avant que je n'assume mes fonctions il y a quatre ans environ. Soit dit en passant, elles avaient reçu l'appui de tous les partis représentés à la Chambre. Si elles ne sont pas entrées en vigueur, c'est que la Colombie-Britannique et l'Ontario ont refusé d'accorder leur consentement. Le jour où ces provinces—ou plus précisément l'Ontario donnera son consentement, elles entreront immédiatement en vigueur et avantageront grandement les femmes qui considèrent de leur devoir d'élever les enfants.

Nous estimons que les prestations nettes des femmes qui ont des enfants s'en trouveront augmentées en moyenne de 22 p. 100. Si mes honorables collègues me le permettent, j'aimerais leur demander d'exercer de fortes pressions notamment sur le gouvernement de l'Ontario pour qu'il cesse de s'opposer à ces dispositions qui visent à améliorer le sort des Canadiennes en leur accordant des pensions à leur nom.

● (1540)

[Français]

Ces mesures ne sont donc évidemment pas la fin du monde et ne règlent pas l'ensemble du problème des femmes à l'âge de la retraite, mais elles contribuent à leur créer une pension raisonnable. Évidemment dans les problèmes qui restent, je reconnais et identifie tout de suite celui des pensions publiques, très précisément, du supplément de revenu de la pension de sécurité de la vieillesse des personnes seules qui sont obligées d'en recevoir la totalité ou une partie; 75 p. 100 environ de ces pensionnés sont des femmes. Elles sont encore, malheureusement, en deçà du seuil de la pauvreté, malgré l'augmentation de \$35 par mois qui a été obtenue et qui est en vigueur depuis l'émission du chèque du mois de juillet dernier, et cela au coût de 500 et quelques millions de dollars. Je parle du supplément de la pension de sécurité de la vieillesse qui est versée aux gens dans le besoin et dont les bénéficiaires sont encore sous le seuil de la pauvreté. Je voulais simplement mentionner que dans le problème des pensions et des femmes, on ne peut pas oublier cela. Le coût d'amener tous les pensionnés seuls, une fois pour toutes, au-dessus du seuil de la pauvreté aujourd'hui, si nous pouvions franchir cette étape supplémentaire, représenterait 700 et quelques millions de dollars. Je ne peux pas prédire la date à laquelle nous pourrions le faire, mais ce ne sera certainement pas cette année, ni dans un avenir immédiat à cause des conditions de l'économie, mais ce sera certainement la première étape que nous recommanderons de franchir dès que l'économie aura repris de la vitesse.

J'identifie simplement les lacunes en disant combien les manques de ressources nous empêchent de penser à des solutions immédiates. L'autre problème est relatif aux femmes qui ont entre 60 et 65 ans, qui par veuvage ou séparation ne bénéficient pas de ce qu'on appelle l'allocation au conjoint. Ce programme spécial pour les conjoints des pensionnés et qui, par fierté bien légitime, ne veut pas demander le bien-être social des provinces, auquel pourtant elles ont droit. Ce problème qui ne peut être corrigé, d'après moi, que par le revenu annuel garanti ou par une pension aux gens dans le besoin, non pas aux femmes seules, mais aux «gens» dans le besoin de 60 à 65 ans. Que ce soit par une technique ou par une définition différente de la pauvreté, il faudrait engager près d'un milliard

de dollars en dépenses supplémentaires. C'est pour cela que je me trouverais malhonnête de laisser à ce point-ci transparaître l'espoir d'un tel programme dans un avenir prochain. Nous voulons d'abord que la personne de plus de 65 ans soit tirée, une fois pour toutes, de la pauvreté, et nous verrons ensuite quelles peuvent être les meilleures façons de nous attaquer à la pauvreté de ceux et de celles qui ont moins de 65 ans et qui à cause de cela n'ont pas encore droit à leur retraite officielle. On sait de toute façon que le problème des pensions sera au cœur du débat des politiques sociales et de leur amélioration au cours des années 1980.

Nous avons annoncé la semaine dernière ou il y a dix jours la tenue de la Conférence nationale sur les pensions à la fin de mars, à laquelle seront conviés tous les principaux «joueurs» du système des pensions privées au Canada, c'est-à-dire aussi bien les représentants des employeurs de la petite entreprise, des gouvernements provinciaux, municipaux et fédéral, comme employeurs et comme législateurs et, bien sûr, les groupes d'intérêt, pas seulement le patronat mais aussi les employés, les syndicats, les femmes comme groupe particulier et, bien sûr, les groupes de retraités. Ils sont les seuls à connaître très bien les lacunes de notre système de pensions, puisqu'ils sont ceux qui en souffrent tous les jours. J'ajouterais que la situation des femmes de la population active sans salaire, c'est-à-dire des maîtresses de maison, n'est pas plus reluisante. On aurait beaucoup à dire pour améliorer leur sort. Ce projet de loi ne s'attaque qu'à un élément. Il ne peut pas faire plus pour l'instant. En général, l'emploi des femmes comporte toujours, malgré le temps, malgré la volonté d'amélioration, ce vieux problème qu'elles sont cantonnées dans les emplois les moins bien payés et qu'elles ont un modèle d'emploi intermittent au moins pendant toutes les années où elles ont les enfants et où elles les élèvent avant qu'ils ne fréquentent les garderies de façon régulière, ou encore à l'école.

[Traduction]

Avant de conclure, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler deux autres dispositions du bill à l'étude qui sont directement reliées à mon portefeuille de la Santé nationale et du Bien-être social. Mais, auparavant, je tiens à mentionner une chose qui vient de me traverser l'esprit et qui se résume peut-être à ce que disait le député d'Edmonton-Ouest. Lui et d'autres députés avaient préconisé l'amélioration que nous apportons aujourd'hui à la loi. Je tiens à mentionner un organisme féminin en particulier auquel nous devons cette amélioration grâce à son travail constant, aux pressions tenaces qu'il a exercées et aux mémoires qu'il a présentés: je veux parler de l'AFEAS. Le député de York-Sud-Weston (M<sup>me</sup> Appolloni) ainsi, je le suppose, que le député d'Edmonton-Ouest durant la courte période où son parti a été au pouvoir, ont exprimé le même vœu.

**Une voix:** Nous avons été défaits.

**Mme Bégin:** Vous auriez pu le faire avant de l'être, mais vous ne l'avez pas fait. D'autres députés avaient reconnu eux aussi cette injustice dans la loi de l'impôt sur le revenu. Le bill C-54 va y remédier, et nous nous en réjouissons tous.

Deux autres dispositions du bill C-54 sont reliées, en partie, à mon portefeuille. La première: la modification aux dispositions de la loi sur le crédit d'impôt au titre des enfants qui tend à assurer que le crédit attribué dans une année donnée ira,